

ANNEXE 3

CATEGORIES D'AGE

Année de naissance	2012 et après	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	de 1996 à 1982	de 1981 à 1968	1967 et avant	
Catégorie d'âge en 2017 affichée sur la licence NB: U21 n'est écrit qu'en Roller Hockey et en Roller Freestyle. Les catégories Senior V1 ou senior V2 peuvent être précisées en course.	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	U21	Senior	Senior ou Senior V1	Senior ou Senior V2	
Autorisation parentale																				
Simple surclassement (1)																				
Surclassement supérieur (2)																				
Double surclassement pour les féminines (3)																				
Catégorie de compétition concernée non affichée sur la licence. Sauf senior, qui est uniquement en catégorie d'âge.	CATEGORIES DE COMPETITION																			
Roller Hockey		Super mini		Mini	Poussin		Benjamin		Minime		Cadet		Junior		Senior					
Rink Hockey		U7	U9		U11		U13		U15		U17		U20		Senior					
Course		Super mini		Mini	Poussin		Benjamin		Minime		Cadet		Junior		Senior		Senior ou Senior V1	Senior ou Senior V2		
Skateboard		Super mini		Mini	Poussin		Benjamin		Minime		Cadet		Junior		Senior					
Roller Derby		Junior										Senior								
Patinage artistique		U7	Poussin		Super Mini	Mini 1	Mini 2	Espoir 1	Espoir 2	Cadet		Jeunesse		Junior		Senior				
Roller Freestyle		NB. Les catégories de compétitions et les surclassements sont définis, en fonction des spécialités Street/ Rampe/Bowl, Slalom ou Freeride, dans le règlement sportif de la Commission de Roller Freestyle.																		

**A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENTS :**

(1) **Simple surclassement**, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement.

Autorisé pour évoluer dans la catégorie immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus" (en RH les U18 doivent avoir un surclassement supérieur pour évoluer en senior)

En Roller Derby, seuls les U19 sont concernés,

(2) **Surclassement "supérieur"**, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2000) pour évoluer en senior

**Procédure:** Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur Rol'Skanet > Gestion Documentaire et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement supérieur, elle restera en attente de validation par la fédération.

(3) **Double surclassement**, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2001 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine

**Procédure:** Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur Rol'Skanet > Gestion Documentaire et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement supérieur, elle restera en attente de validation par la fédération.